



RCS : CAEN

Code greffe : 1402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CAEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00794

Numéro SIREN : 752 862 557

Nom ou dénomination : 2 ATB AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2017 sous le numéro de dépôt 3813

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
FABRICE CASTEL

Société de Commissariat aux comptes
inscrite près la Cour d'Appel de Rouen

24, rue Maréchal Gallieni 76600 Le Havre

Tél. 02 35 19 25 85 - Fax 02 35 19 16 64

E-mail : fabrice.castel@cofinecastel.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 22 331 788 471

LE HAVRE, le

**Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes
sur la transformation de la société 2 ATB AUDIT, société à responsabilité
limitée, en société par actions simplifiée.**

Aux associés,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 10 juin 2017, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté, notamment, à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Au 31/12/2016, vos fonds propres s'élevaient à 69 811 €, pour un capital social de 10 000€ et alors que le résultat au 31/12/2016 a été de 13 434 €.

A la même date les disponibilités s'élevaient à 78 245 €.

Pendant ce même exercice, votre chiffre d'affaires a progressé, par rapport à celui de l'exercice précédent de 20.37%, pour s'établir à 97 958 €.

Malgré des charges externes et une masse salariale progressant plus vite que le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation s'est élevé à 15 806 Euros, presque au même niveau que celui de l'exercice précédent.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

- Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Le Havre, le 30 juin 2017

Monsieur Fabrice CASTEL
représentant la Société d'Expertise Comptable
Fabrice CASTEL
Commissaire aux comptes et à la transformation

